

3 Portrait de la région administrative de la Côte-Nord

3.1 Description du territoire et organisation territoriale

La région de la Côte-Nord couvre un vaste territoire de 351 523 km², qui représente 21 % de la superficie du Québec. De ce territoire, 272 290 km² correspond à la superficie continentale (sans la portion marine) et 236 699,6 km² à la superficie en terre ferme (sans les plans d'eau douce). Constituée à 99 % de terres publiques, elle est la deuxième plus grande région après le Nord-du-Québec. Elle s'étend de Tadoussac jusqu'à l'est de Blanc-Sablon, englobant l'île d'Anticosti et une partie de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (MRNF 2007).

Le territoire de la région de la Côte-Nord comprend les six municipalités régionales de comté (MRC) suivantes: La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières, Caniapiscau, Minganie et Le Golfe-du-Saint-Laurent.

La région compte 33 municipalités et dix territoires non organisés qui s'intègrent dans six MRC, neuf réserves indiennes, un établissement indien et des terres de la catégorie 1A-N (terres exclusives à l'usage et au profit des communautés autochtones). En 2009, la population régionale s'élevait à 95 704 habitants, ce qui représente 1,2 % de la population québécoise. Elle se répartissait en trois com-

munautés culturelles, soit francophone, anglophone et autochtone, qui sont établies majoritairement sur une mince bande côtière qui s'étend sur plus de 2 200 kilomètres (ISQ, 2010).

3.2 Portrait écologique

3.2.1 Milieu physique

La description de la géomorphologie, de l'hydrographie et du climat de la Côte-Nord revêt une grande importance sur le plan des aires protégées et plus particulièrement des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques car le processus de sélection de territoires représentatifs de la biodiversité s'appuie, entre autres, sur la protection de territoire de la diversité du milieu physique. En effet, la première étape de sélection de territoires à des fins de réserve de biodiversité consiste en l'identification de sites représentatifs de la diversité des associations géomorphologiques. Cette première étape s'appuie sur l'identification des territoires représentatifs des différents ensembles physiographiques de la Côte-Nord, soit le niveau 3 du cadre écologique de référence. La sélection de territoires d'intérêt est ensuite raffinée par l'analyse de représentativité des éléments biologiques, puis par l'analyse des secteurs de contraintes économiques. Ainsi, une description du contexte physique régional permet de comprendre le contexte de sélection des territoires qui furent désignés comme réserves de biodiversité projetée.

Tableau 1. Organisation administrative et territoriale

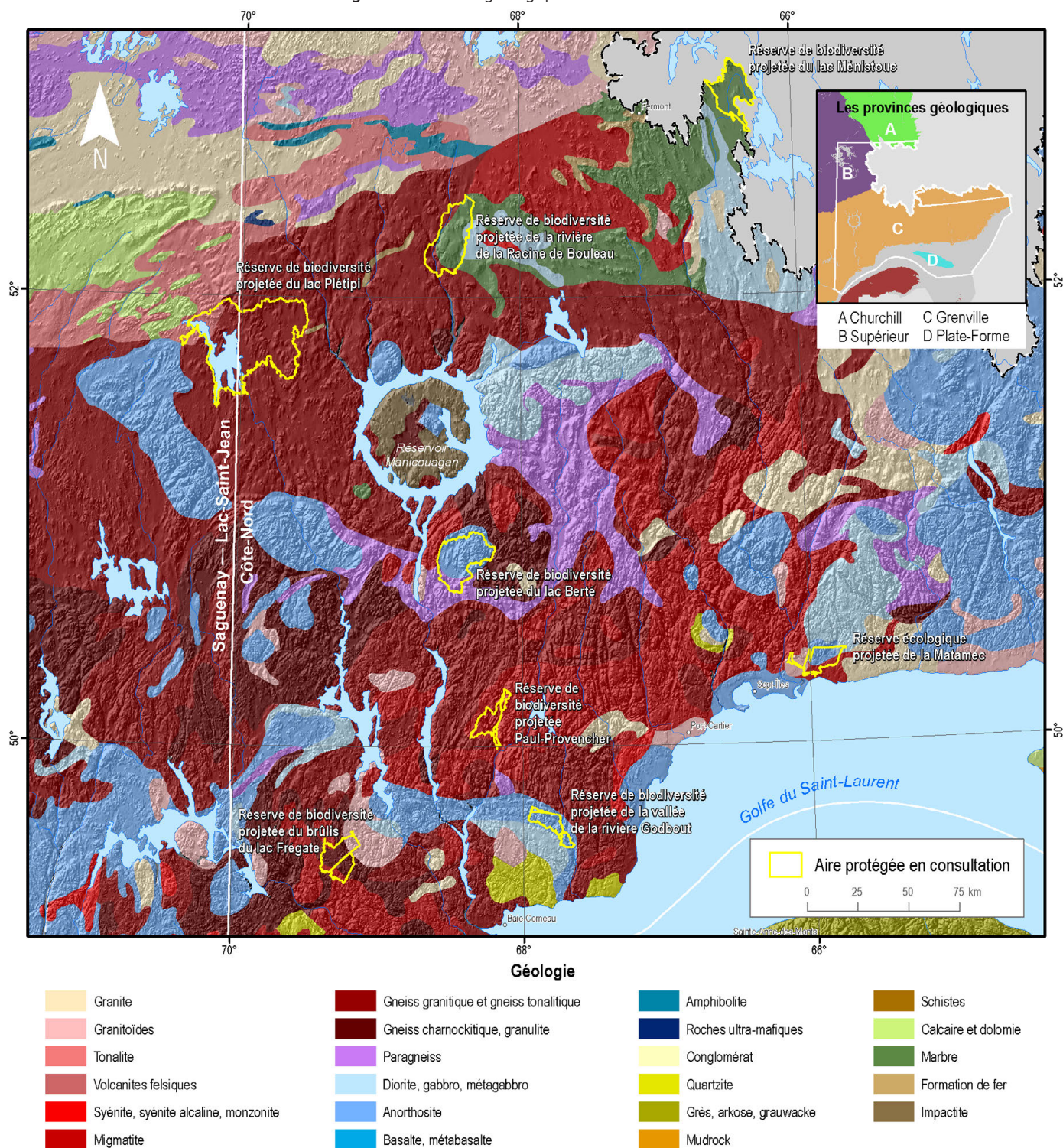
MRC	Superficie		Réserves et établissement indiens	Nombre de municipalités	Population (%)
	MRC/Région (%)	Territoire municipalisé/Région (%)			
La Haute-Côte-Nord	4	0,6	1	8	13,0
Manicouagan	13	0,6	1	8	34,8
Sept-Rivières	11	0,9	2	2	35,4
Caniapiscau	22	0,1	3	2	4,3
Minganie	27	4,3	2	8	6,8
Le Golfe-du-Saint-Laurent	23	1,8	2	5	5,7
Total	100	8,3	11	33	100,0

Géomorphologie et géologie

La région administrative de la Côte-Nord recoupe trois provinces géologiques du bouclier canadien, soit celles du Grenville, du Supérieur et de Churchill en ordre d'importance (figure 3). Toutefois, le territoire où sont localisées les huit aires protégées faisant l'objet de la présente consultation est presque entièrement inclus dans la

province géologique du Grenville. Cette province géologique est caractérisée par des roches issues de l'orogénèse qui a eu lieu entre 1,5 Ga et 900 Ma et elle est principalement composée de roches felsiques, intermédiaires ou gneissiques (roches acides). Quelques intrusions d'anorthosite et de gabbro (roches ultramafiques plus résistantes à l'érosion) forment des reliefs qui se démarquent du

Figure 3. Provinces géologiques du bouclier canadien



Au sud des monts Otish, on distingue la région du massif de la Manouanis plus connu sous le nom des montagnes Blanches, une formation de roches intrusives ultramafiques (Anorthosite et Gabbro) qui atteint un dénivelé de 500 m et une altitude de plus de 1000 m. Quelques rivières traversent le massif dans une direction préférentielle nord/nord-est sud/sud-ouest.

Au centre du territoire se trouve la région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan. Elle est caractérisée par la présence de l'astroblème issu de la percusion d'un astéroïde il y a 214 Ma. Le réservoir est bordé au nord d'une mosaïque de reliefs rocheux couverts de dépôts glaciaires drumlinoïdes et de fonds comblés de tourbe et de sables d'épandage fluvioglaciaire. Le reste de la région naturelle présente une mosaïque de reliefs plus ou moins élevés (50 à 200 m) recouverts de dépôts glaciaires sans morphologie, souvent dominants, et des fonds comblés par de la tourbe, des eskers (dépôt de rivières sous-glaciaires), des moraines drumlinoïdes et de dérépitudes. Ces dépôts lâches témoignent d'un épisode glaciaire particulier survenu lors des dernières phases de déglaciation. D'énormes culots de glace se sont retrouvés détachés du lobe principal, coincés dans des zones dépressionnaires entre les reliefs qui les entouraient (monts Otish, monts Groulx, montagnes Blanches et reliefs qui bordent le réservoir Caniapiscau au nord de la région naturelle). Ils ont déposé le matériel qu'il renfermait tout en libérant d'énormes quantités d'eau. Les rivières Mouchalane, Seigneley, de la racine de Bouleau et Hart Jaune marquent de leurs empreintes le territoire en érodant ces fonds dans un axe nord-sud pour rejoindre les eaux du réservoir.

La région naturelle de la plaine du lac Joseph est principalement située au Labrador. La partie québécoise est toutefois représentative de la région. Il s'agit d'une plaine peu accidentée principalement recouverte d'une grande dépression tourbeuse, de monticules, de moraines de dérépitude (dénivelé inférieur à 25 m) et d'eskers orientés dans un axe nord/nord-ouest sud/sud-est.

La région naturelle du plateau des lacs Brûlé-Fournier ressemble beaucoup aux deux régions précédentes. Les reliefs sont plus marqués en raison de la présence de noyaux d'Anorthosite résistant à l'érosion et les dépôts glaciaires sans morphologie abondants témoignent d'un mouvement du glacier.

Les trois dernières régions, soit le plateau de la Manicouagan, le plateau de la Sainte-Marguerite et le massif du lac Magpie sont davantage homogènes. En effet, ces régions sont caractérisées par des reliefs marqués entrecoupés de rivières qui s'écoulent au fond de vallées encaissées dans un axe nord-sud. La présence de roches intrusives ultramafiques explique la présence de massifs qui dépassent les 800 mètres d'altitude et leurs sommets renferment des écosystèmes adaptés aux conditions alpines (toundra arctico-alpine, krummholz). La côte a connu un épisode d'invasion marine dans la phase de déglaciation (mer de Goldwaith) jusqu'à une al-

titude de 150 m. Sur une distance de 20 à 30 km à l'intérieur des terres, le territoire présente des reliefs rocheux délavés et, à quelques endroits, on retrouve d'anciens deltas sableux fluvio-marins (Baie-Comeau, Grand-Ruisseau, Port-Cartier, Sept-Îles, Mingan) sur lesquels se développent de grandes tourbières.

Hydrographie

Le territoire de la Côte-Nord est partagé à travers trois grands bassins versants du Québec. Plus de 80 % de la région s'écoule par le bassin versant du Saint-Laurent, alors que les bassins de la baie James et de la baie d'Ungava correspondent respectivement à l'extrême nord-ouest et nord-est du territoire. La plupart des cours d'eau, généralement d'orientation nord-sud, se déversent dans le Saint-Laurent, tandis que quelques rivières au nord s'écoulent en sens inverse vers la baie James et la baie d'Ungava. Près de 17 % du réseau hydrographique régional est constitué d'eau douce. L'hydrographie se distingue également par la présence de grands réservoirs hydroélectriques (MRNF 2007).

Le réseau hydrographique de la province naturelle des Laurentides centrales est d'orientation générale nord-sud et exploite les fractures majeures du socle rocheux. Les rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie coulent directement dans l'estuaire du Saint-Laurent. La densité des lacs est moyenne et leur taille, plutôt petite, à l'exception de quelques étendues d'eau remarquables, dont le réservoir Manicouagan.

Climat

La région de la Côte-Nord fait partie des zones climatiques continentales humides et subarctiques. Le climat maritime froid et humide affecte le littoral du Saint-Laurent et l'île d'Anticosti, alors que le climat arctique, froid et sec affecte l'extrême nord de la région. Les températures annuelles moyennes varient entre -5 et +1,8 °C et les précipitations annuelles oscillent entre 950 et 1 130 mm en moyenne, sauf en haute altitude où elles atteignent entre 1 370 et 1 720 mm, et au nord où elles varient entre 680 et 880 mm. La vitesse moyenne des vents diminue de l'est vers l'ouest, passant de 30 km/h à l'extrême est de la Basse-Côte-Nord à 22 km/h à l'ouest (MRNF 2007).

3.2.2 Milieu biologique

La flore

Quatre zones de végétation caractérisent la région, soit la forêt boréale ou la toundra, la taïga, la toundra alpine et la forêt mixte qui couvre une infime superficie au sud-ouest de la région. La forêt boréale s'étend sur la majeure partie du territoire régional (73 %) et est constituée principalement de la pessière à mousse dont la densité diminue progressivement du sud vers le nord. Une faible superficie (7,7 %) de sapinière à bouleau blanc couvre le sud-ouest de cette zone ainsi que l'île d'Anticosti. L'âge des peuplements y est

relativement élevé puisque seulement 22 % de ceux-ci ont moins de 60 ans. La taïga, qui occupe 17 % de la superficie régionale, est la deuxième zone de végétation dominante de la région. Elle se situe, d'une part, au nord du 52° parallèle et, d'autre part, au sud-est de la région, sur le territoire de la Basse-Côte-Nord. La taïga se démarque par une faible densité du couvert forestier composé d'arbres épars, de nombreuses tourbières de même que d'un sous-couvert de mousse et de lichen. Enfin, la région compte trois zones de toundra alpine associées aux hauts sommets de la forêt boréale. Sur le plan des essences, des arbustes rabougris, de la mousse et du lichen composent la végétation de cette zone qui correspond à 2,7 % du territoire de la région.

Bien que les grands ensembles végétaux du milieu terrestre soient généralement bien documentés, il en va autrement pour ceux du milieu marin. Les algues vertes, brunes et rouges sont les plus importantes en nombre d'espèces et en volume.

Au plan écologique, les milieux humides sont des écosystèmes à très forte productivité biologique dont la diversité floristique et faunique est considérable. Les marais salés et les tourbières sont les deux grands types de milieux humides qui dominent le territoire nord-côtier. Les marais salés longent la côte suivant une ligne plus ou moins large et discontinue. Ils ont été façonnés par l'action des marées, des vagues et des glaces. Ils sont garnis de zostères marines, de spartines ou d'autres herbes maritimes. La Côte-Nord compte deux types de tourbières : les tourbières ombrotrophes et les tourbières minérotrophes. Alimentées par les eaux de pluie, les tourbières ombrotrophes, dont les sols sont relativement pauvres, sont dominées par des arbustes bas et des épinettes noires. Elles occupent de grandes superficies sur la plaine côtière, particulièrement dans les secteurs de Havre-Saint-Pierre, de Sept-Îles et de Baie-Comeau où plusieurs sont exploitées commercialement pour leur matière organique : la tourbe agricole. Quant aux tourbières minérotrophes, elles se situent principalement en Minganie. Enrichies par un cours d'eau ou par un substrat minéral, elles sont plus productives que les tourbières ombrotrophes et elles supportent une faune et une flore diversifiées et abondantes (MRNF 2007).

La faune

La faune de la Côte-Nord est abondante et diversifiée, mais les connaissances à ce sujet sont peu détaillées. Les principales espèces de petit gibier sont la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le lagopède des saules et le lièvre d'Amérique. Les principaux mammifères de taille moyenne sont la martre, le castor, la belette, le rat musqué, le vison, le renard, le loup et le lynx du Canada. Le carcajou, qui a été désigné espèce menacée au Québec en mars 2000, se retrouve aussi possiblement sur la Côte-Nord bien que les données à ce sujet soient rares. Le caribou, l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir représentent les grands mammifères de la région. Le caribou toundrique, qui comprend les deux troupes

migrateurs du Nord-du-Québec, et le caribou forestier, qui occupe la forêt boréale, sont les deux écotypes du caribou des bois qui fréquentent le territoire. En raison des modifications d'habitat liées aux interventions humaines, de la chasse et de la prédation, le caribou forestier est en déclin dans la quasi-totalité de son aire de distribution. En mars 2005, le caribou forestier a été désigné comme espèce faunique vulnérable au Québec. Sa densité est estimée à un caribou par 100 km² dans la portion ouest de la Côte-Nord et elle diminue vers l'est. Quant à l'orignal, la densité de sa population diminue vers le nord. Le dernier inventaire, réalisé par la Société de la faune et des parcs du Québec en 2000, estimait une densité de 1,02 orignal par 10 km² au sud du 50° parallèle. Au nord de cette limite, selon une évaluation réalisée en 2003, le cheptel est jugé stable avec une concentration de 0,44 orignal par 10 km². Pour sa part, le cerf de Virginie est présent uniquement sur l'île d'Anticosti où il fut introduit par l'homme en 1896. Le cheptel, qui est estimé à environ 130 000 bêtes, soit une densité moyenne de 16 cerfs par kilomètre carré, fait de l'île un paradis pour les chasseurs et observateurs. Finalement, l'ours noir, moins prisé pour la chasse, occupe l'ensemble du territoire à l'exception de l'île d'Anticosti où il fut chassé jusqu'au dernier. Sur la Côte-Nord, sa densité est estimée à 2 ours par 10 km² et passe à 0,3 ours par 10 km² au nord du 50° parallèle. Toutefois, une estimation de 1 ours par 3 ou 4 km² est généralement observée dans les habitats qui lui sont plus favorables.

Sur le plan de l'avifaune, la diversité des habitats favorise la présence de nombreuses espèces. Certaines séjournent sur la Côte-Nord uniquement lors des périodes de migration, alors que d'autres y restent à l'année. D'après le Club d'ornithologie de la Manicouagan, quelque 295 espèces d'oiseaux auraient été observées sur la Côte-Nord. Plusieurs d'entre elles sont des espèces en péril ou sont considérées comme susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. C'est le cas, entre autres, du pygargue à tête blanche, dont 40 % des sites de nidification reconnus au Québec se trouvent sur l'île d'Anticosti, et de la sterne caspienne qui niche exclusivement sur l'île à la Brume en Basse-Côte-Nord. D'autres espèces moins vulnérables, comme le plongeon catmarin, nichent sur le territoire québécois exclusivement en Basse-Côte-Nord et sur les îles Mingan. Le macareux moine et la sterne arctique sont aussi présents en Minganie et dans les refuges d'oiseaux migrants de la Basse-Côte-Nord.

La Côte-Nord abrite 65 % des rivières à saumon du Québec. Un peu plus de la moitié d'entre elles se trouvent à l'est de Sept-Îles et près du tiers sur l'île d'Anticosti. La presque totalité des plans d'eau répartis sur l'ensemble du territoire accueille une population abondante d'ombles de fontaine communément appelés « truites mouchetées ». Cette espèce vit en allopatrie sur la plupart de ces lacs, c'est-à-dire qu'elle ne partage pas son habitat avec d'autres espèces de poissons. Dans une moindre mesure, le touladi (truite



grise) est également présent sur l'ensemble du territoire. Il a été répertorié dans l'ouest de la région sur toute la longueur des bassins versants, tandis qu'à l'est, il ne se trouve qu'à la tête des bassins. Pour sa part, la ouananiche occupe, à l'ouest de la région, les bassins versants des rivières aux Outardes, Manicouagan et Godbout. Sa présence a également été confirmée dans de nombreuses rivières à saumon dans la portion est du territoire, en amont des limites de montaison du saumon atlantique. D'autres espèces, comme le grand corégone, l'omble chevalier et le brochet, sont observées à différents endroits dans la région.

Enfin, pour ce qui est de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, ils foisonnent d'une faune marine hautement diversifiée. Mollusques, crustacés, poissons et mammifères marins se partagent un milieu aquatique où abonde la nourriture. Ces eaux généreuses attirent de nombreux cétacés sur la rive nord du Saint-Laurent. En plus du béluga, le marsouin commun, le petit rorqual ainsi que les rorquals bleus, à bosse ou communs, sont observés régulièrement. En été, des groupes de dauphins à nez blanc ou à flancs blancs sont observés dans l'estuaire mais plus souvent dans le golfe. Plus rarement, le cachalot, l'épaulard et la baleine noire visitent également la rive nord du Saint-Laurent. De plus, une grande diversité d'oiseaux aquatiques occupe les côtes et les îles maritimes, tirant profit d'un refuge faunique et de neuf refuges d'oiseaux migrateurs (MRNF 2007).

3.3 Portrait social

Les traces des premières occupations humaines répertoriées dans la région datent de 8 700 av. J.-C. et ont été découvertes dans un site à Blanc-Sablon (Frenette et autres, 1996). Les occupants de ce site proviennent probablement de Terre-Neuve, île à partir de laquelle aurait eu lieu la colonisation de la portion orientale de la Côte-Nord. La colonisation de la portion occidentale de la Côte-Nord aurait plutôt eu lieu à partir de la haute vallée laurentienne à l'ouest à partir de 7 500 av. J.-C. alors que la portion centrale aurait été colonisée plus tardivement à partir de 6 000 av. J.-C. Les premiers Européens à fouler le sol de la Côte-Nord ont suivi le même parcours 7 500 ans après les Autochtones. Les 1 419 sites archéologiques identifiés jusqu'à maintenant dans l'ensemble de la région administrative témoignent de ce processus de colonisation qui eut lieu de la période préhistorique à la période historique (MCCCF, 2010). Après les incursions des Dorsétiens (ancêtres indirects des Inuits) entre 4 000 et 2 000 av. J.-C. et jusqu'au XX^e siècle, à l'exception de quelques villages non autochtones du littoral, les Innus ont presque été les seuls habitants de la rive nord du Saint-Laurent. Ils vivaient de chasse, de pêche et de cueillette sur cet immense territoire qui s'étendait jusqu'à 600 kilomètres à l'intérieur des terres, dans la forêt boréale, laquelle est d'ailleurs considérée comme le territoire traditionnel de la nation innue (SAA, 2010). Les premières incursions sur la Côte-Nord par les non-

Autochtones ont probablement eu lieu vers l'an 1000 par les Norois provenant de Scandinavie. Vers l'an 1500, les premiers pêcheurs bretons et portugais commencent à exploiter les bancs de morue de la région et les pêcheurs et chasseurs de baleines. Les Basques furent les premiers à assurer une présence continue auprès des Autochtones surtout vers les années 1550. À la pêche et à la chasse aux mammifères marins s'ajoute la traite des fourrures vers les années 1600, et ce, principalement à partir du poste de Tadoussac. La colonisation progresse ensuite avec les concessions en seigneurie vers les années 1660-1700 qui concordent aussi avec l'arrivée des missionnaires (Frenette et autres, 1996). Toutefois, la colonisation de la Côte-Nord par les Québécois débute véritablement vers les années 1830 jusqu'à 1945 et, lors de cette période, la foresterie occupe une place de plus en plus importante.

En 2010, la population nord-côtière regroupait environ 95 538 personnes (ISQ, 2010). Cette population est composée de trois communautés distinctes, soit la communauté francophone qui représente 85 % de la population régionale, les communautés innues et naskapie et la communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord. La population du territoire de la Basse-Côte-Nord, majoritairement anglophone, est répartie dans 15 localités, sur un territoire inaccessible par voie routière. Le territoire public de la Côte-Nord, en raison de son omniprésence, joue un rôle socio-économique de premier ordre pour les communautés locales. De fait, l'occupation linéaire en bordure du Saint-Laurent permet un accès libre et immédiat à ce territoire propice à la pratique d'activités socioculturelles. Les activités de prélèvement liées à une ressource faunique abondante et variée sont, sans contredit, les activités récréatives privilégiées par les différentes communautés nord-côtières. La pratique de ces loisirs est généralement plus facile dans les territoires fauniques structurés grâce, entre autres, à la présence de nombreux chemins. Elle est également favorisée par la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature et par la présence d'un immense territoire (MRNF 2007).

3.3.1 Volet autochtone

La région comprend 11 communautés autochtones, dont 10 communautés innues et une communauté naskapie. Cette dernière occupe les terres de la catégorie IAN consenties en vertu de la *Convention du Nord-Est québécois*. L'Assemblée nationale a reconnu formellement 11 nations autochtones au Québec. De façon plus particulière, avec la nation innue du Québec, les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plus de 25 ans des négociations territoriales globales dans le but de conclure un traité qui précisera la portée ainsi que les modalités d'exercice de leurs droits ancestraux. Concrètement, pour les Premières Nations innues d'Es-sipit, de Pessamit (anciennement Betsiamites) et de Nutashkuan, une entente de principe d'ordre général a été signée avec les gouvernements du Canada et du Québec en 2004, laquelle entente

représente une étape importante vers la rédaction d'un traité. Dans cette entente, il est notamment question de créer des parcs innus dans le secteur au sud des monts Otish et dans les monts Groulx. La négociation avec l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit, qui regroupe les premières nations d'Ekuanitshit (Mingan), d'Unamen Shipu (La Romaine) et de Pakua Shipu (Saint-Augustin), n'a pas encore permis aux parties de parvenir à une entente de principe. En ce qui concerne les premières nations d'Uashat mak Mani-Utenam (Sept-Îles) et de Matimekush Lac-John (Schefferville), elles ont formé, en 2005, un organisme en vue de participer au processus de négociations territoriales globales. Quant à la nation naskapie, elle a signé la *Convention du Nord-Est québécois* en 1978, laquelle est en vigueur depuis cette date. Les réserves à castor de Bersimis, de Mistassini et de Saguenay couvrent respectivement près de 66 000 km², 7 600 km² et 222 000 km², soit la quasi-totalité de la région. Les réserves à castor, elles attribuent des droits particuliers de chasse et de piégeage d'animaux à fourrure aux communautés autochtones. Pour leur part, les terres de la catégorie III, issues de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* ainsi que de la *Convention du Nord-Est québécois*, couvrent 12 % de la superficie de la Côte-Nord. Le régime de chasse et de pêche qui découle de ces conventions confère aux communautés autochtones concernées des droits particuliers de chasse, de pêche et de piégeage. Mis à part la communauté de Matimekush à Schefferville et le village naskapi de Kawawachikamach, les autres réserves et établissements indiens se situent tout le long du littoral. Les Innus et les Naskapis fréquentent et occupent le territoire public de la région en y pratiquant notamment des activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage. Pour les communautés innues, ce territoire représente l'assise de leur mode de vie qu'elles nomment Innu Aitun, concept défini dans l'entente de principe d'ordre général.

3.4 Portrait économique

L'économie régionale repose principalement sur l'exploitation et, dans une moindre mesure, sur la transformation des ressources naturelles. Les mines, les forêts, l'énergie hydroélectrique, la transformation de l'aluminium et la pêche constituent les principales activités économiques régionales. Avec 1,3 % de la population québécoise, la Côte-Nord fournit approximativement 30 % de l'aluminium, 33 % de la production minérale, 20 % du volume forestier marchand brut et 28 % des valeurs de pêche du Québec. L'exploitation des ressources naturelles représente 5,1 % des emplois pour la Côte-Nord comparativement à 1,1 % pour tout le Québec. Avec des projets ponctuels tels que la construction de barrages hydroélectriques et l'agrandissement d'usines, la région connaît d'importantes fluctuations sur le plan de l'emploi dans le secteur de la construction. Il en est de même pour le secteur de l'exploitation des ressources où les dernières années ont été, entre autres, marquées par le moratoire sur le poisson de fond dans le secteur des pêches,

la problématique des droits américains sur le bois d'œuvre et la conjoncture difficile dans le secteur des mines. Les entreprises nord-côtières de 150 emplois et plus s'inscrivent dans les domaines de la forêt, des mines et de la métallurgie, de l'hydroélectricité et de la pêche commerciale. Ces entreprises sont généralement axées sur la première transformation des ressources (MRNF 2007).

3.4.1 Activités économiques

Foresterie

La forêt nord-côtière, qui couvre 198 936 km², soit 73 % du territoire de la région, représente la plus vaste superficie boisée du Québec et on y retrouve près de 12 % de la possibilité forestière des forêts publiques du Québec. La récolte de matière ligneuse supportait un secteur industriel important pour la région. Selon les statistiques de 2003, la région de la Côte-Nord comptait 1 431 emplois directement liés à l'industrie manufacturière du secteur forestier, pour une masse salariale de 52 M\$; les livraisons totalisaient une valeur de 286,6 M\$ et une valeur ajoutée à l'activité totale de 102,6 M\$. Toutefois, à l'instar de ce qui se passe dans l'ensemble de la province, la récolte a chuté de façon marquée de 2006 à 2009 (MRNF 2010).

Mines

Les activités d'exploitation minière sont à l'origine de la création des villes de Fermont, de Gagnon et de Schefferville, ainsi que de l'implantation d'infrastructures majeures pour la région telles que les chemins de fer et les installations portuaires et industrielles de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Havre-Saint-Pierre. Dans cette dernière municipalité, la compagnie QIT – Fer et Titane exploite, depuis 1950, une mine à ciel ouvert d'ilménite. Pour sa part, le secteur de Fermont abrite de nombreux gisements de fer exploités par ArcelorMittal Mines Canada depuis 2007. Finalement, les compagnies Mines Wabush et IOC, établies à Sept-Îles, exploitent des mines au Labrador. L'activité minière nord-côtière demeure un pilier de l'économie avec 2 611 emplois en 2003.

Petits fruits

Depuis quelques années, la culture des petits fruits connaît un certain essor. Les producteurs de canneberges, de fraises, de framboises et de bleuets sont de plus en plus nombreux. À cela s'ajoute la cueillette de bleuets sauvages à des fins lucratives sur le territoire public. Depuis des décennies, les cueilleurs se regroupent près des secteurs de récolte et y séjournent dans des abris temporaires pour la période de cueillette. Les fruits sont vendus en majorité aux acheteurs de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et à certains commerçants provenant des Maritimes et du Maine. Au Québec, 2,3 % de la récolte moyenne des années 1999 et 2000 issue de bleuetières provenaient de la Côte-Nord. Pour la même période, la récolte moyenne en forêt se chiffrait au Québec à 4 915 000 kg de fruits sauvages, dont 715 000 étaient cueillis sur la Côte-Nord (14,5 %). Ainsi, 78 % de la récolte de bleuets nord-côtiers proviennent du ter-



ritoire public. Quant au total des récoltes en forêt et en bleuetières aménagées, il correspond à 7 % de la récolte québécoise.

3.5 Portrait régional des aires protégées

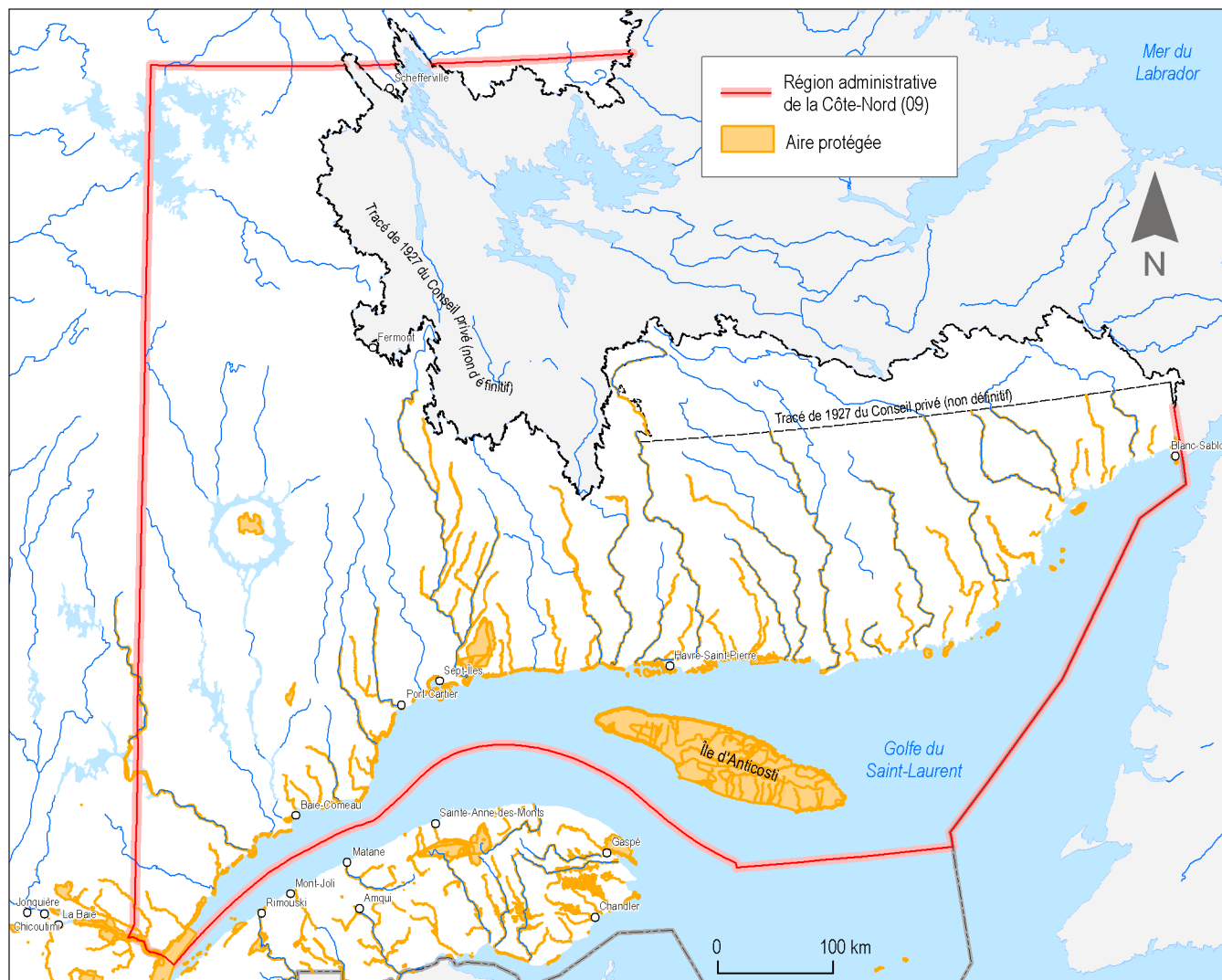
3.5.1 L'évolution du réseau d'aires protégées de 2002 à 2005

En 2002, le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord était principalement constitué de territoires sous juridiction du MRNF et de quatre réserves écologiques constituées (Louis-Babel, de la Matamec, de la Pointe-Heath et du Grand-Lac-Salé), de deux réserves écologiques projetées (de la Matamec portion nord et Paul-Provencher), du parc national d'Anticosti et de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan (figure 5). Le territoire protégé correspondait alors à 3,8 % de la région administrative.

La sanction de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et l'application du premier Plan d'action stratégique sur les aires protégées en 2002 ont engendré la création de plusieurs nouvelles aires protégées sur la Côte-Nord. La figure 6 présente les aires protégées de la Côte-Nord en date de juin 2003. La création de neuf réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée, qui furent officiellement reconnues en juin 2003, constitue la première grande vague d'établissement du réseau qui porta la proportion d'aires protégées qui satisfont aux critères internationaux de conservation de la Côte-Nord à 8,0 % (figure 6).

En septembre 2005, une deuxième vague de création d'aires protégées a permis la mise sur pied de sept réserves de biodiversité projetées qui porta la proportion d'aires protégées de la Côte-Nord à 8,7 % (figure 7). Toutes les aires protégées projetées qui font l'objet de la présente consultation, sauf la réserve écologique projetée de la Matamec, ont été créées lors de cette période.

Figure 5. Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord avant 2002



Lors de la publication du Registre des aires protégées en 2007, le gouvernement du Québec s'est conformé aux directives internationales de l'UICN en matière de conservation ce qui a conduit à la soustraction des rivières à saumons et de l'aire de confinement du

cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti au réseau d'aires protégées de la Côte-Nord. La superficie en aires protégées de la région administrative de la Côte-Nord a diminué de 2 % à la suite de ces ajustements.

Figure 6. Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord en 2003

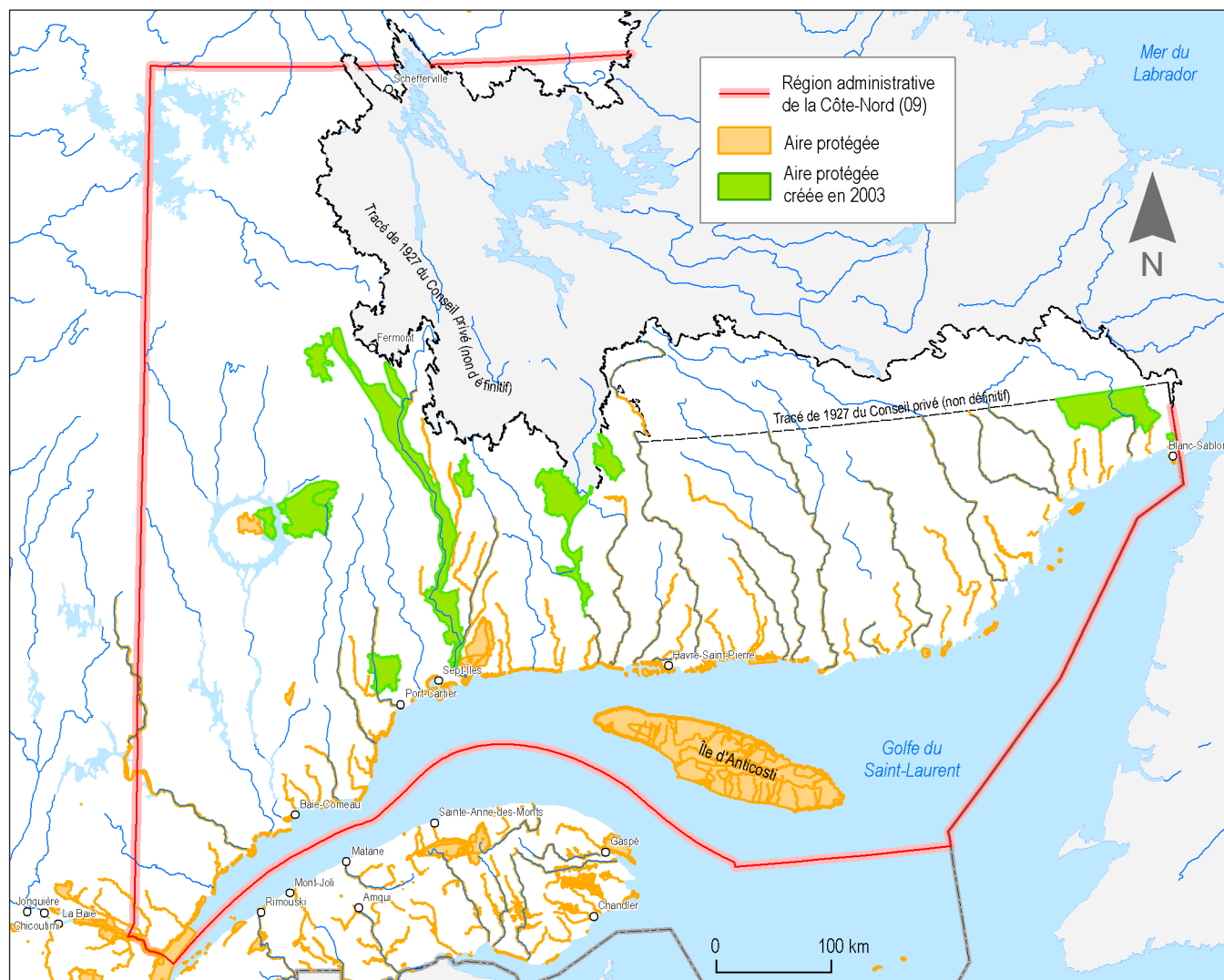
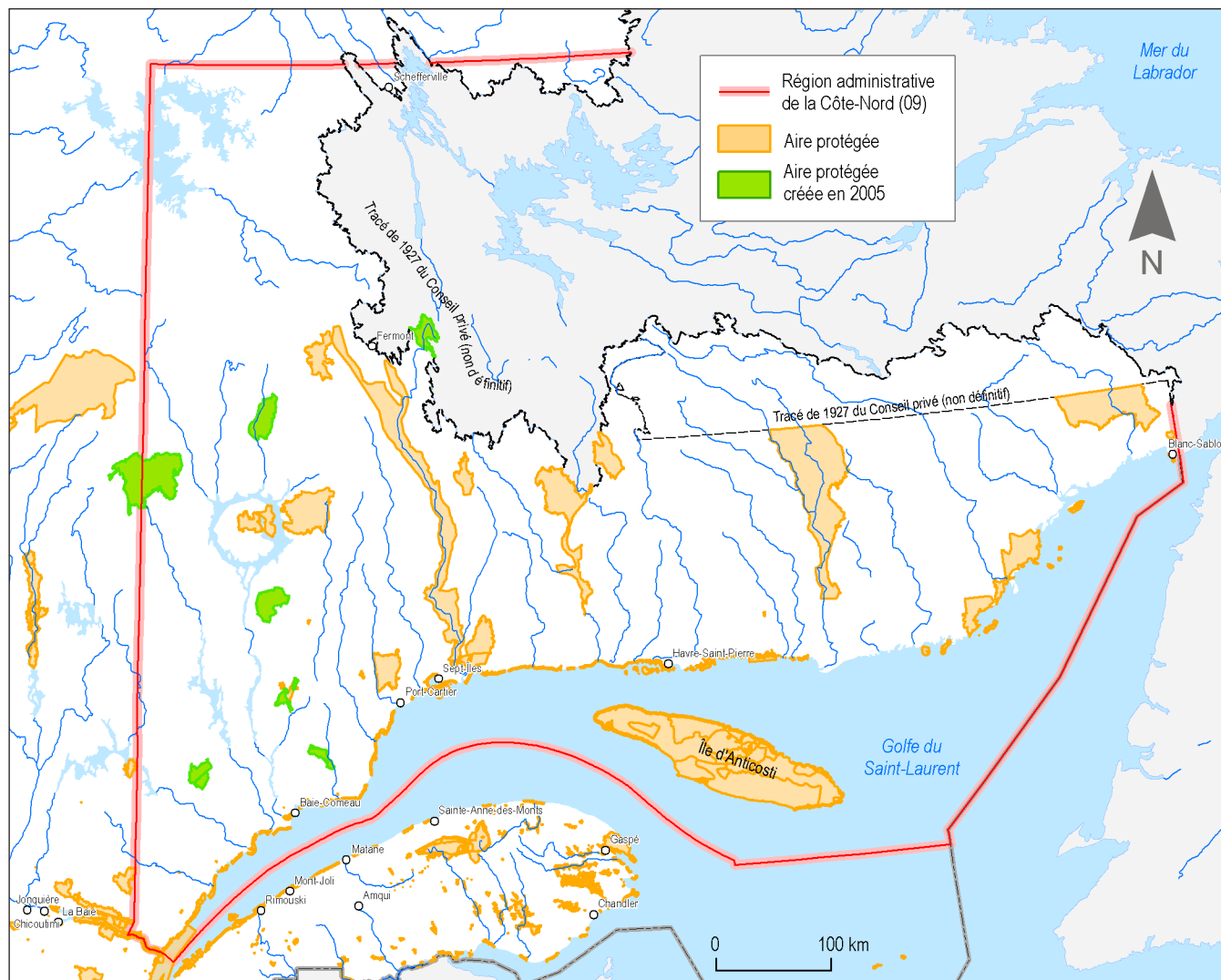


Figure 7. Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord en 2005



3.5.2 Le réseau actuel d'aires protégées de la Côte-Nord

En 2010, le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord couvre 6,7 % de la superficie de la région administrative, soit plus de 23 512,6 km². Près de 23 % de la région administrative est constituée de milieux marins et ce milieu est protégé sur seulement 2,8 % de sa superficie. En faisant abstraction du milieu marin, c'est 8,0 % de la superficie de la Côte-Nord terrestre qui est actuellement protégée (tableau 2 et figure 8).

3.5.3 État d'avancement du réseau régional d'aires protégées sous la responsabilité du MDDEP

Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord est composé de 33 aires protégées gérées par le MDDEP. De ces dernières, dix ont actuellement un statut permanent de protection (tableau 3).

Des 23 aires protégées projetées, 8 ont fait l'objet d'une consultation par le BAPE et 4 de celles-ci sont en voie d'obtenir un statut permanent de protection (figure 9 et tableau 4).

Figure 8. Le réseau actuel d'aires protégées de la Côte-Nord

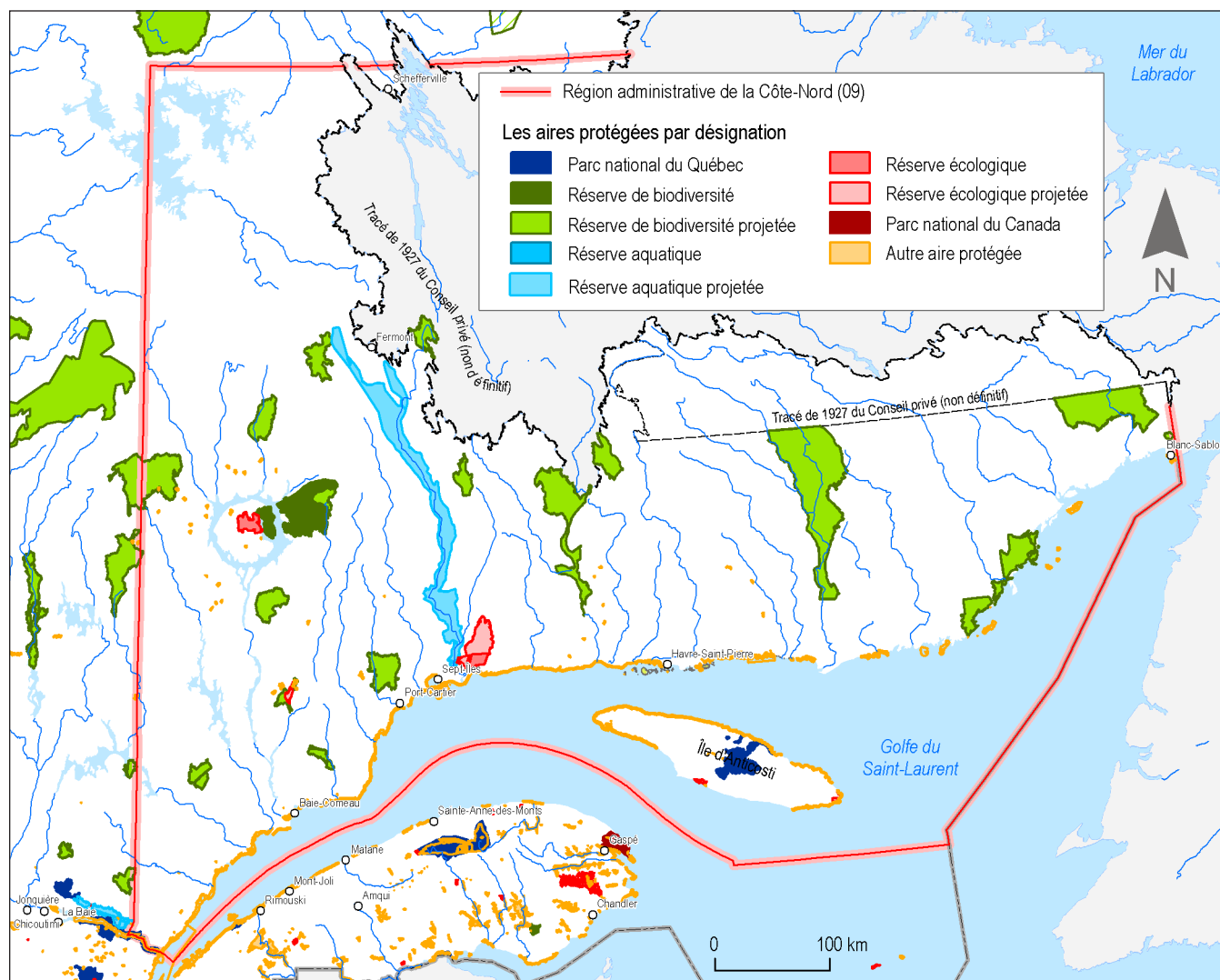


Tableau 2. Le réseau actuel d'aires protégées de la Côte-Nord

Type d'aire protégée	Nombre	Superficie (km²)	% du total d'aire protégée
Réserve de biodiversité projetée	20	13906,1	59,143
Réserve aquatique projetée	1	3890,1	16,545
Réserve de biodiversité	2	1592,5	6,773
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	187	1550,5	6,595
Parc national	2	593,2	2,523
Réserve écologique projetée	2	587,7	2,499
Réserve écologique	4	453,7	1,930
Parc marin	1	395,9	1,684
Refuge d'oiseaux migrateurs	9	315,2	1,340
Réserve de parc national du Canada	1	96,1	0,409
Refuge biologique	26	58,7	0,250
Forêt ancienne	16	56,6	0,241
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île	62	5,0	0,021
Habitat du rat musqué	4	3,6	0,015
Forêt rare	5	2,6	0,011
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	1	1,8	0,008
Héronnière (aire de nidification et bande de protection 0-200 m)	6	1,7	0,007
Réserve naturelle reconnue	1	1,1	0,005
Refuge faunique	1	0,3	0,001
Forêt refuge	1	0,2	0,001
Total	352	23512,6	100

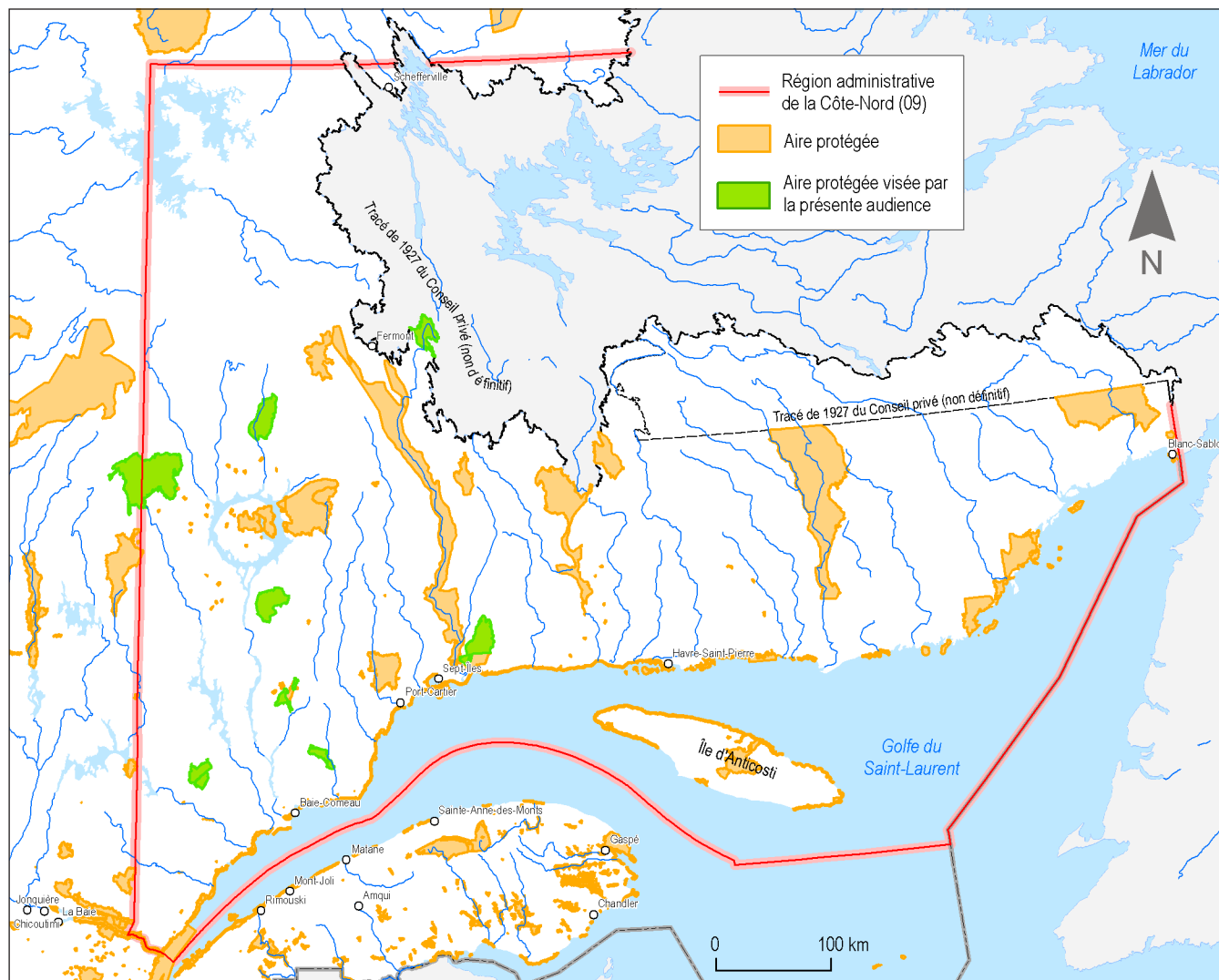
Tableau 3. Aires protégées ayant un statut permanent de protection

Aire protégée permanente	Audience publique	Date de création
Réserve écologique de la Pointe-Heath	S.O.	Mai 1978
Réserve écologique Louis-Babel	S.O.	Février 1991
Réserve écologique de la Matamec	S.O.	Janvier 1995
Réserve écologique du Grand-Lac-Salé	S.O.	Janvier 1996
Parc national du Saguenay	1982	Juin 1983
Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent	Décembre 1990 et avril 1993	Juin 1998
Parc national Anticosti	1999	Avril 2001
Réserve de biodiversité de la Météorite	Septembre 2003	Statut projeté : juin 2003 Statut permanent : avril 2009
Réserve de biodiversité Uapishka	Septembre 2003	Statut projeté : juin 2003 Statut permanent : avril 2009
Habitat floristique Merritt-Lyndon-Fernald	N.A.	Juin 2006

Tableau 4. Aires protégées ayant un statut projeté de protection

Aire protégée projetée	Date de création	Statut définitif visé	Audience publique	Statut permanent
Réserve écologique projetée de la Matamec	Décembre 1997	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve écologique projetée Paul-Provencher	Juin 1996	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	Mai 2003	Réserve aquatique	Mars 2005	2012
Réserve de biodiversité projetée du lac Gensart	juin 2003	Réserve de biodiversité	Mars 2005	2012
Réserve de biodiversité projetée du lac Bright-Sand	Juin 2003	Réserve de biodiversité	Mars 2005	2012
Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur	Mai 2003	Réserve de biodiversité ou parc national	Mars 2005	À venir
Réserve de biodiversité projetée du Massif des lacs Belmont et Magpie	Juin 2003	Réserve de biodiversité	Septembre 2006	À venir
Réserve de biodiversité projetée des Buttes du lac aux Sauterelles	Juin 2003	Réserve de biodiversité	Septembre 2006	2012
Réserve de biodiversité projetée des Basses collines du lac Guernesé	Juin 2003	Réserve de biodiversité	Septembre 2006	À venir
Réserve de biodiversité projetée des Collines de Brador	Juin 2003	Réserve de biodiversité	Septembre 2006	À venir
Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée du lac Berté	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée de la Vallée de la rivière Godbout	Septembre 2005	Réserve de biodiversité	Présente consultation	À venir
Réserve de biodiversité projetée de la côte d'Harrington Harbour	Juin 2003	Réserve de biodiversité ou parc national	À venir	À venir
Réserve de biodiversité projetée de la Vallée de la rivière Natashquan	Juin 2003	Parc national ou parc innu	à venir	À venir

Figure 9. Le réseau actuel et les huit aires protégées de la Côte-Nord visées par la présente audience



3.6 Analyse générale de carence du réseau d'aires protégées de la Côte-Nord

Une analyse de carence a été réalisée pour l'ensemble du réseau d'aires protégées dans le cadre des analyses qui ont servi à réaliser le Portrait du réseau d'aires protégées au Québec, période 2002-2009. Les résultats de cette analyse permettent notamment de cibler les priorités pour fixer les objectifs du prochain plan d'action sur les aires protégées du Québec, par exemple, augmenter la superficie protégée en milieu marin et dans le sud du Québec. Cette analyse a aussi permis d'identifier les points forts et les

points faibles des réseaux d'aires protégées à l'échelle régionale. Les carences ainsi identifiées permettront de déterminer les cibles régionales en matière de création de nouvelles aires protégées pour atteindre l'objectif de 12 % au Québec, mais permettront également de cibler les améliorations nécessaires pour augmenter la représentativité et l'efficacité du réseau existant. Ainsi, dans le cadre du présent document, les résultats de l'analyse de carence sont présentés pour le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord de façon à identifier des pistes d'amélioration des aires protégées projetées pour lesquelles des limites permanentes devront être déterminées.

3.6.1 Représentativité physique

Le réseau d'aires protégées de la région administrative de la Côte-Nord vise principalement à représenter la biodiversité des quatre provinces naturelles suivantes : les Laurentides centrales, le plateau de la Basse-Côte-Nord, le plateau central du Nord-du-Québec et l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. De petites portions des provinces naturelles des hautes-terres de Mistassini et du bassin de la baie d'Ungava font aussi partie de la région administrative mais aucun objectif de représentativité ne concerne ces secteurs. Dans son ensemble, la région administrative de la Côte-Nord est actuellement protégée sur 6,6 % de sa superficie.

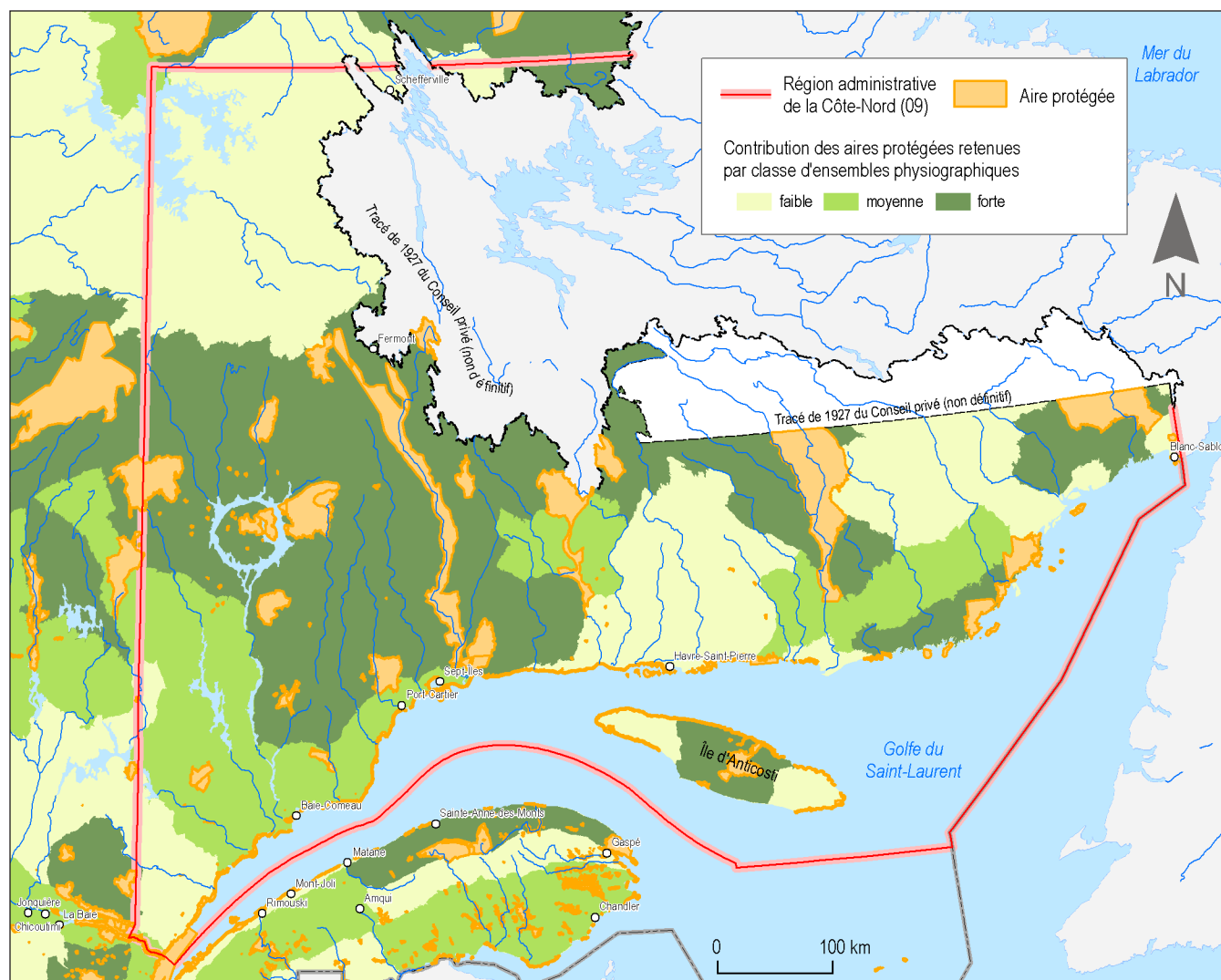
Bien que le pourcentage d'aires protégées d'un secteur ne soit pas garant de la représentativité de la biodiversité, cette mesure fournit un indice de cette représentativité. Ainsi, à l'échelle des provinces naturelles, le plateau de la Basse Côte-Nord possède 10,02 % de sa superficie en aires protégées et peut être considéré comme bien

représenté. Les provinces du plateau central du Nord-du-Québec et des Laurentides centrales présentent respectivement 7,62 % et 7,66 % de leur territoire protégé. Par contre, la province naturelle de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent est clairement sous représentée avec seulement 2,99 % de sa superficie protégée.

Des huit aires protégées qui font l'objet de la consultation publique, sept font partie de la province naturelle des Laurentides centrales. Seule la réserve écologique projetée de Matamec est située dans la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord.

Selon l'analyse réalisée avec le cadre écologique de référence, la diversité des milieux naturels situés à proximité de la limite nord d'exploitation des forêts est particulièrement bien représentée dans le réseau d'aires protégées. Les principales carences en représentativité physique se situent au nord-ouest de Fermont, au nord de Forestville, dans le secteur de Havre St-Pierre et en Basse-Côte-Nord (figure 10).

Figure 10. Carences en représentativité physique du réseau de la Côte-Nord



En ce qui concerne les types de milieux aquatiques, des gains importants sont mesurés dans les domaines lentique (sans courant) et lotique (avec courant). Toutefois, l'état des connaissances sur le réseau hydrographique de la Côte-Nord n'est pas assez avancé pour analyser les carences du milieu aquatique. En effet, bien que le cadre écologique de référence soit bien développé en milieu terrestre, la cartographie écologique du milieu aquatique reste à compléter. La représentativité pourrait s'achever avec les prochains travaux de planification d'aires protégées qui sont réalisés selon une approche de conservation systématique.

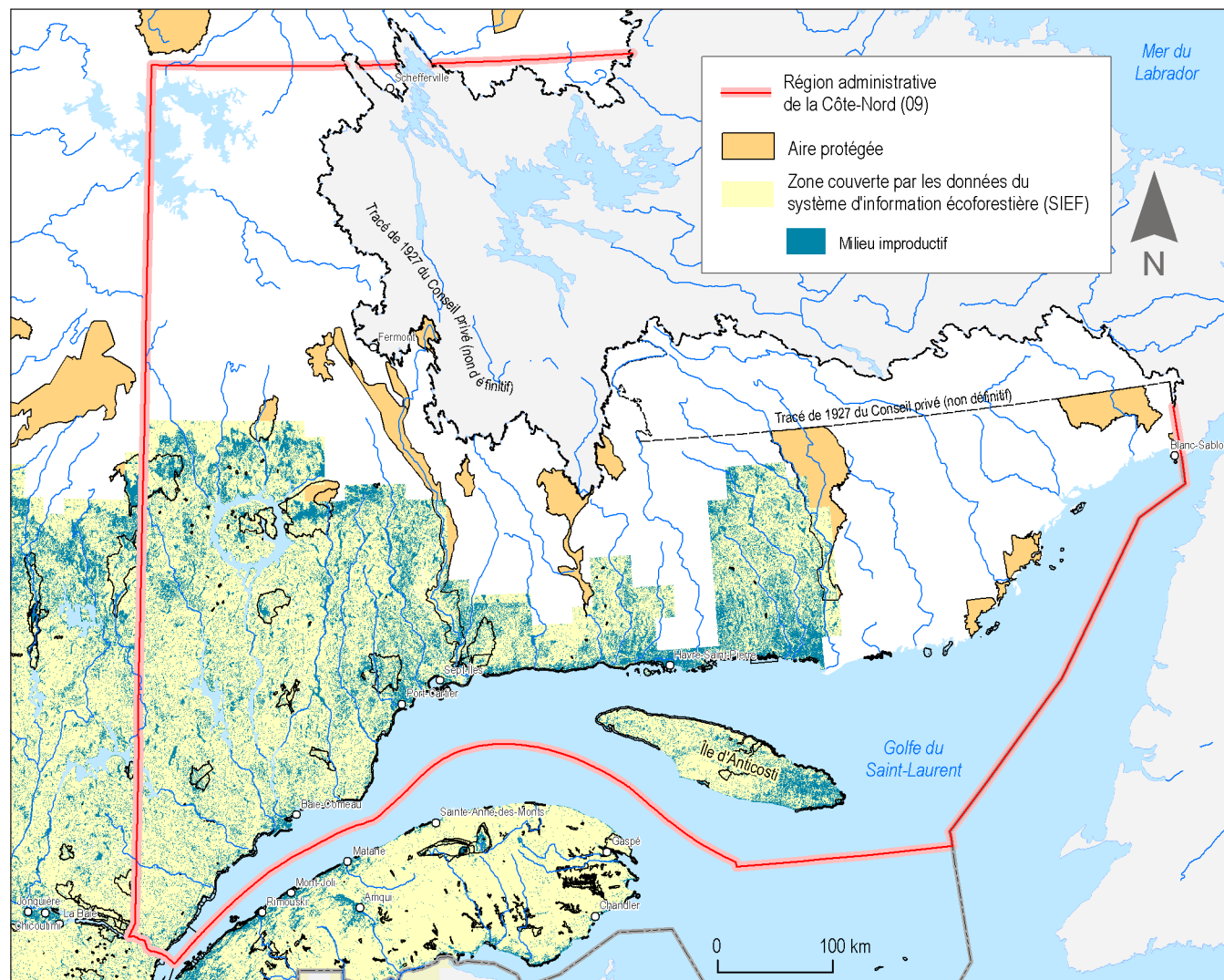
3.6.2 Représentativité des éléments biologiques

Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord montre une carence en milieux forestiers productifs. Au sein de la région administrative de la Côte-Nord, 15,8 % de l'aire inventoriée est constituée de milieux forestiers productifs alors que cette proportion est de 11,9 % dans les aires protégées (figure 11). Une carence est aussi

observée dans les vieilles forêts. Au sein de la région administrative de la Côte-Nord, 69 % de l'aire inventoriée (où les données sont disponibles) est constitué de vieilles forêts alors que cette proportion est de 7,2 % dans les aires protégées (figure 12). Une attention particulière devra être apportée à ces constats lors des prochaines étapes de planification du réseau d'aires protégées.

Sur le plan des espèces menacées ou vulnérables, la représentation des espèces et des occurrences peut être améliorée dans le réseau d'aires protégées de cette région administrative. Le territoire de la Côte-Nord représente une grande proportion de l'habitat résiduel du caribou forestier. Dans l'aire d'inventaire de l'habitat hivernal du caribou forestier sur la Côte-Nord 5,7 % des centroïdes de réseaux de pistes hivernales sont localisés dans une aire protégée (figure 13). Le nombre d'aires protégées couvrant ces zones aurait avantage à être amélioré pour assurer une meilleure représentation de l'habitat de cette espèce désignée vulnérable tel que le préconisent les mesures 7.2, 8 et 9 du plan de rétablissement de cet écotype.

Figure 11. Carences en forêts productives



L'analyse des carences en vieilles forêts, en forêts productives et des carences concernant le caribou forestier ont été réalisées à l'aide des meilleures données disponibles. Ces données étant principalement limitées aux forêts sous aménagement, l'interprétation des résultats de l'analyse des carences ne s'applique qu'aux secteurs inventoriés. De vieilles forêts, des caribous forestiers et quelques forêts productives se retrouvent aussi au nord de la forêt sous aménagement, ce qui se solde probablement par une surestimation des carences pour l'ensemble de la région administrative de la Côte-Nord. Toutefois, les carences mesurées sont bien réelles en forêt aménagée et c'est dans ce secteur que tant les vieilles forêts que le caribou forestier et les forêts productives sont le plus menacés.

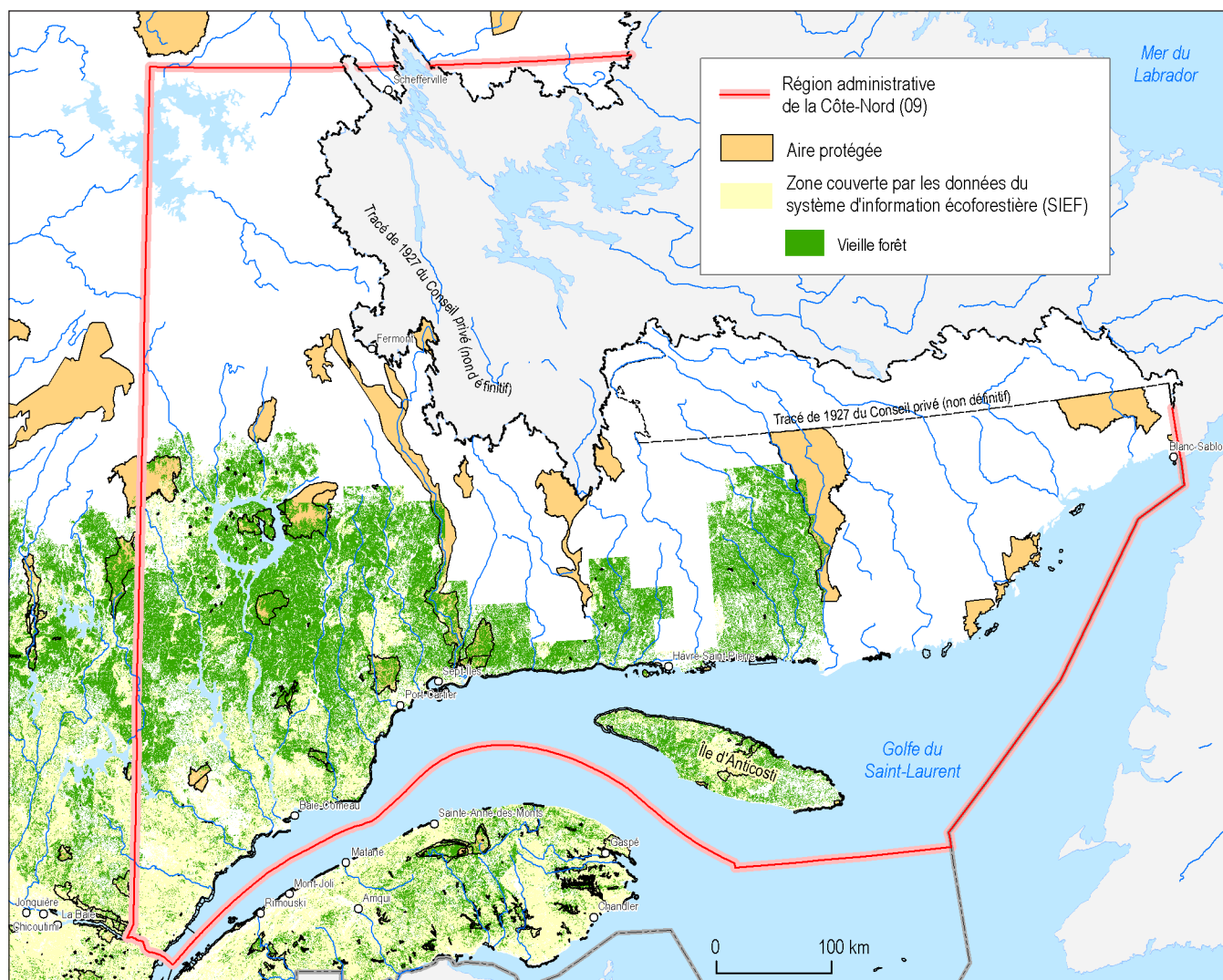
3.6.3 Efficacité du réseau

En ce qui concerne le degré de perturbation des aires protégées de la Côte-Nord, sauf quelques exceptions, le réseau est généralement plus de deux fois moins perturbé par l'humain que l'ensemble des

territoires qui les entourent. Sur le plan de la taille des aires protégées, plusieurs grandes aires protégées sont retrouvées dans la région telles que la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie (3 890 km²). Toutefois, en moyenne les aires protégées de la région sont de l'ordre de 67 km² (bien que la variance soit très importante).

Au plan de la configuration des aires protégées, de nombreuses aires protégées sont sujettes à être affectées par un effet de bordure important car elles sont de forme allongée. Au chapitre de la configuration, l'aire protégée idéale doit tendre vers une forme ronde de façon à limiter le ratio périmètre/superficie et donc l'effet de bordure. Un exemple d'effet de bordure concerne le caribou forestier. En effet, le caribou forestier peut être affecté par un effet de bordure lorsque le milieu forestier intact qu'il utilise est entouré de milieux perturbés (ex. coupes forestières). Ces milieux perturbés vont entraîner une hausse de la population d'orignal ce qui se traduira ultimement par une hausse des prédateurs de ces derniers.

Figure 12. Carences en vieilles forêts



Ainsi, moins le milieu forestier intact est de taille importante et de forme circulaire, plus l'effet de bordure est important et plus les prédateurs risqueront de rencontrer le caribou (Courbin et autres, 2009).

De nombreuses aires protégées visent, entre autres, la protection de rivières, de lacs et de plans d'eau d'importance. Afin d'assurer la protection de ces milieux lotiques et lentiques, il est essentiel de protéger le bassin versant qui recueille les eaux de ruissellement qui alimentent ces milieux. Les limites de plusieurs aires protégées projetées de la Côte-Nord correspondent à des limites de plan d'eau ce qui ne permet pas d'assurer la protection de ces derniers (ex. RBP du lac Pléti, du Lac Berté et du lac Ménistouc). Comme les bassins versants sont souvent de très grandes superficies et qu'il n'est pas toujours possible de les inclure intégralement au sein de l'aire protégée, le concept de bassin versant minimal a été utilisé pour définir les agrandissements minimaux à inclure à une aire protégée de façon à assurer une protection suffisante de l'hydrographie. Un bassin

versant minimal correspond au bassin de drainage qui s'écoule vers un plan d'eau situé en aval et est limité en amont au point le plus haut du bassin ou à la décharge d'un lac qui remplirait le rôle de bassin de sédimentation (figure 14).

La protection des paysages constitue aussi un enjeu d'efficacité du réseau dans le cas des aires protégées qui sont utilisées pour leurs paysages naturels. La plupart des aires protégées projetées de la Côte-Nord ont été créées et configurées en fonction de critères écologiques, de volontés sociales et de contraintes économiques. Des carences en protection du paysage visuelle sont donc souvent observées pour les aires protégées pour lesquelles un certain niveau de mise en valeur récréotouristique est souhaité.

La connectivité entre les aires protégées est aussi un élément essentiel pour assurer l'efficacité du réseau à la conservation de la biodiversité. La connectivité exprime le degré de mouvement des organismes ou des processus écologiques entre les aires protégées

Figure 13. Carences dans la protection du caribou forestier

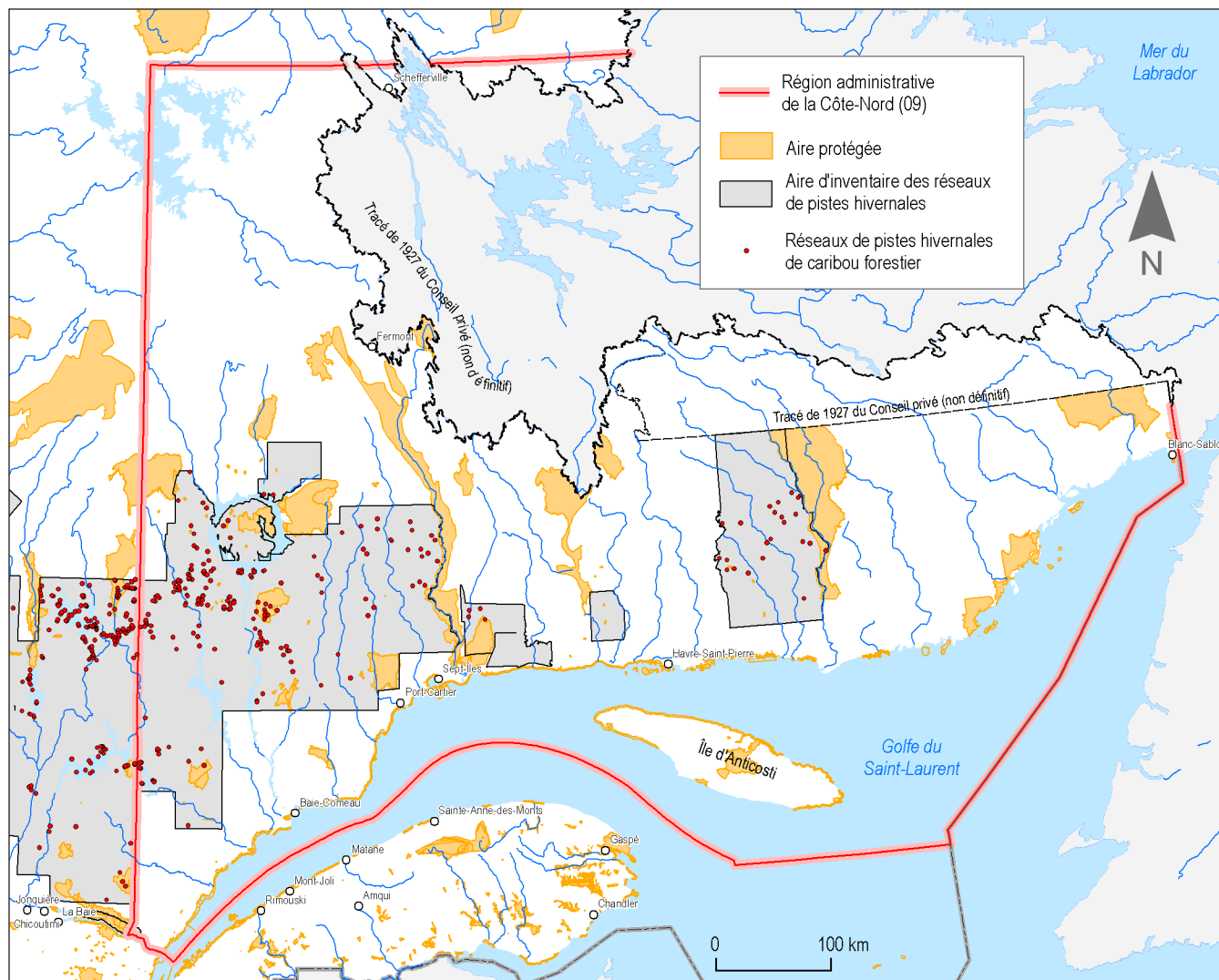
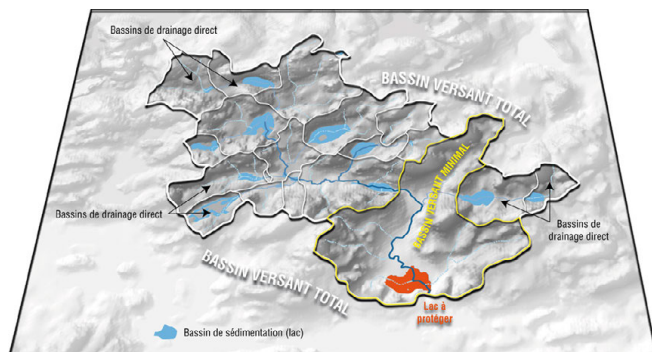


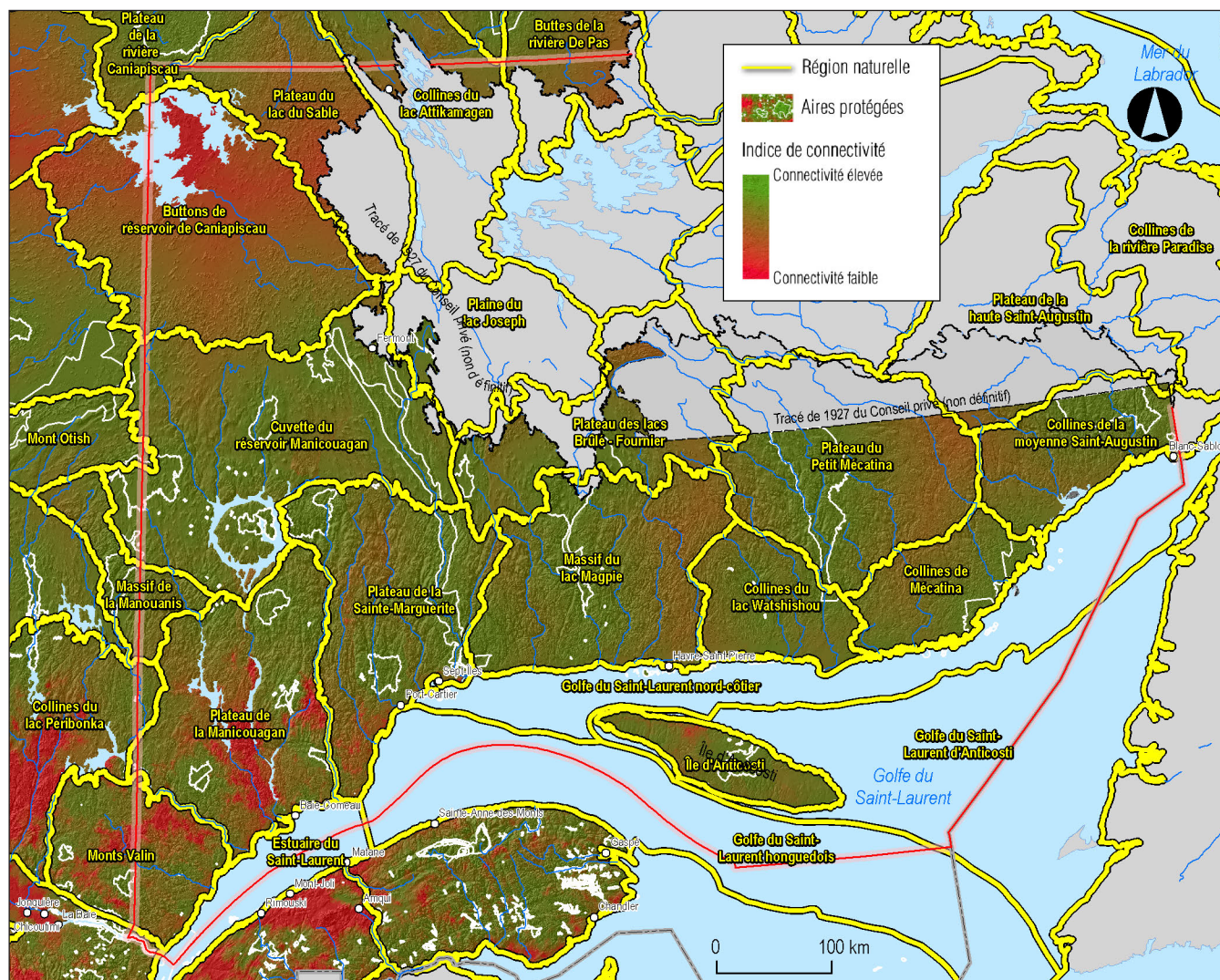
Figure 14. Concept de bassin versant minimal



ou entre les fragments d'habitats pour une espèce particulière. À l'échelle d'un organisme vivant ou d'un processus écologique, plus il y a de mouvement entre des aires protégées ou des fragments d'habitats et plus les échanges sont faciles, plus ces aires protégées

sont dites connectées. La connectivité permet l'échange génétique entre les groupes d'individus et elle permet les migrations pour s'adapter aux changements climatiques et aux perturbations naturelles. Dans la région de la Côte-Nord, la connectivité des aires protégées est généralement élevée, particulièrement dans la région du 51^e parallèle. Un enjeu important en conservation est celui de la connectivité. Une attention particulière devrait être apportée pour le maintien de cette connectivité au nord et pour son amélioration dans la portion sud de ces provinces naturelles (figure 15). Certains statuts d'aires protégées moins stricts pourraient être utilisés à cette fin. Le maintien de la connectivité entre les aires protégées pourrait aussi résulter d'un aménagement adéquat de la matrice non protégée qui prend en considération les besoins en déplacement des différentes espèces.

Figure 15. Connectivité du réseau de la Côte-Nord



3.6.4 Principales carences du réseau de la Côte-Nord

- Sur le plan de la représentativité physique : Sous représentation des aires protégées marines dans la province marine de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent de façon prioritaire et dans la portion de la province naturelle du plateau central du Nord-du-Québec, la création de nouvelles aires protégées dans le cadre du PASAP2 visera à combler ces carences de représentativité physique.
- Sur le plan de la représentativité biologique, des carences sont observées en ce qui a trait :
 - à la protection de milieux utilisés par le caribou forestier et d'habitats de qualité pour cet écotype;
 - aux vieilles forêts;
 - aux milieux forestiers productifs.

Pour combler ces carences, il faudra axer la création de nouvelles aires protégées et l'agrandissement d'aires protégées existantes de façon à compléter la protection de ces différents milieux.

- Sur le plan de l'efficacité du réseau d'aires protégées de la Côte-Nord, il faudrait porter une attention particulière aux carences ainsi qu'aux éléments suivants :
 - la taille des aires protégées;
 - la forme des aires protégées de façon à minimiser l'effet de bordure;
 - la protection des bassins versants minimaux des principaux lacs;
 - la protection des paysages accessibles dans certaines aires protégées;
 - la connectivité entre les aires protégées.